Ontario

Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation

Rapport Annuel 2004-2005

Comment communiquer avec les Commissions :

Commission des affaires municipales
de l'Ontario
655, rue Bay
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M5G 1E5

Tél. 416 326-6800
Téléc. 416 326-5370
www.omb.gov.on.ca

Commission de négociation

655, rue Bay
Bureau 1500
Toronto (Ontario) M5G 1E5

Tél. 416 326-4700
Téléc. 416 326-5370
www.bon.gov.on.ca

Des exemplaires du présent rapport annuel, ainsi que d'autres publications des Commissions, peuvent être obtenus auprès des deux Commissions. Pour une copie électronique du rapport annuel, visitez le site Web de la Commission des affaires municipales de l'Ontario à **www.omb.gov.on.ca** ou le site Web de la Commission de négociation à **www.bon.gov.on.ca.**

Des exemplaires du rapport annuel peuvent également être obtenus par le biais de la :

Librairie de Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : **416 326-5300**

De l'extérieur de Toronto (sauf Ottawa), composez le **1-800-668-9938.**
À Ottawa, composez le (613) 238-3630 ou, sans frais, le **1-800-268-8758**.

Un service téléphonique gratuit est prévu pour les malentendants, en Ontario, au **1-800-268-7095.**

Des exemplaires peuvent être commandés par Internet, à **www.publications.gov.on.ca**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 0-7794-8715-X
ISSN 1703-2822

106-07209/

L'honorable Michael Bryant, Procureur général

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation de l'Assemblée législative, le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation pour l'exercice 2004-2005.

Le tout respectueusement soumis,

Marie Hubbard
Présidente
Commission des affaires municipales de l'Ontario
Commission de négociation

Ali Arlani
Directeur général
Commission de révision de l'évaluation foncière
Commission des affaires municipales de l'Ontario
Commission de négociation

Février 2006

Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 3

PARTIE I – COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

SECTION 1 : APERÇU DE LA CAMO 4
SECTION 2 : RÉFORMES INTERNES À LA CAMO 5
SECTION 3 : ACTIVITÉS 2004-2005 7

PARTIE II – COMMISSION DE NEGOCIATION

SECTION 1 : APERÇU DE LA CN 12
SECTION 2 : ACTIVITÉS 2004-2005 12

PARTIE III – SOMMAIRE FINANCIER COMBINÉ 2004-2005 – CAMO et CN

SECTION 1 : SOMMAIRE FINANCIER 13

Message de la présidente

En ma qualité de présidente de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation pour 2004-2005.

Les collectivités de l'Ontario sont en constante évolution et les habitants de la province participent activement au développement de leur collectivité. Lorsque des litiges surgissent, la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) joue le rôle de forum de règlement des litiges en matière d'aménagement communautaire régi par des principes d'équité, de qualité et d'uniformité. La CAMO propose une procédure de règlement des différends plus informelle, moins coûteuse et plus rapide que les tribunaux.

Cette année, la CAMO a poursuivi ses efforts d'amélioration de ses pratiques et procédures. Le service à la clientèle a été amélioré grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système de téléphone et à l'élaboration d'un nouveau formulaire de demande d'ajournement. Afin de faciliter le partage d'information à travers les différents services de la Commission, 12 nouveaux protocoles opérationnels ont été mis au point et une version distincte du Système intégré de gestion des cas a été élaborée à l'attention des membres. Ces initiatives ont aidé les membres et le personnel à traiter les affaires portées devant la Commission, dans des délais raisonnables.

Cette année encore, le gouvernement a mis l'accent sur l'aménagement du territoire et organisé trois consultations liées à l'aménagement. De nouvelles lois ont été élaborées, la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure et la Loi de 2004 sur le renforcement des collectivités (modification de la Loi sur l'aménagement du territoire)*. La CAMO a révisé ses propres pratiques et procédures en réponse aux nouvelles dispositions législatives.

La Commission de négociation offre d'importants services de médiation aux habitants de l'Ontario. Lorsque des litiges surgissent au sujet de l'indemnisation versée en cas d'expropriation, les membres de la Commission de négociation sont appelés à tenir des séances de médiation en vue de trouver un règlement au différend. Le nombre de demandes de médiation a considérablement augmenté, passant de 17 l'année passée à 37 cette année. En mars, la Commission a ajouté deux nouveaux membres à son équipe de médiateurs.

Dans le présent rapport, vous trouverez des renseignements précis sur les activités de la CAMO et de la CN au cours de l'exercice financier 2004-2005. Je suis fière des efforts conjoints des membres de la Commission et du personnel en vue d'assurer que les dossiers portés devant la Commission sont traités selon des normes élevées de diligence, de professionnalisme et de compétence.

Meilleures salutations.

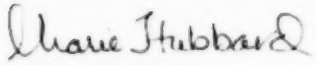

Marie Hubbard
Présidente de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation

Février 2006

SECTION 1 : APERÇU DE LA CAMO

Objet de la CAMO :

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est un tribunal d'arbitrage indépendant, établi par une loi de la province de l'Ontario. La Commission entend des appels et des demandes sur un large éventail d'affaires municipales et immobilières, comme par exemple les plans officiels, les règlements de zonage, les plans de lotissement, les autorisations, les dérogations mineures, l'indemnisation foncière, les redevance d'aménagement les limites territoriales des quartiers et les ressources en agrégats.

Avec d'autres organismes réglementaires et tribunaux d'arbitrage, la CAMO forme la base du secteur de la justice administrative en Ontario. Il a été prouvé que les organismes offrent un accès à la justice moins coûteux, moins complexe et moins formel que les tribunaux classiques. Parce que les arbitres possèdent des connaissances spécialisées des lois pertinentes, ils sont des piliers intégraux de l'infrastructure sociale et juridique de l'Ontario.

Histoire et compétence

La Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) est l'un des plus anciens tribunaux d'arbitrage de la province. En 1906, la CAMO a assumé de nouvelles responsabilités, en sus de celles qui étaient assumées auparavant par l'Office of the Provincial Municipal Auditor. Nommée à l'origine Ontario Railway and Municipal Board, elle a été créée pour superviser les comptes des municipalités ainsi que le réseau de transport ferroviaire, alors en pleine expansion, au sein des municipalités et entre elles. En 1932, la Commission a pris le nom de Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Bien que son mandat ait considérablement évolué au fil des ans, un grand nombre des pouvoirs attribués à la CAMO lors de sa création ont été conservés, parfois avec des changements dans l'étendue des responsabilités.

Changements législatifs

Le projet de loi 26, la *Loi de 2004 sur le renforcement des collectivités (modification de la Loi sur l'aménagement du territoire)*, a reçu la sanction royale le 30 novembre 2004. Cette Loi modifie le critère obligatoire que doit respecter toute décision de la Commission qui touche une question relative à l'aménagement. La décision doit maintenant être « conforme » aux déclarations de principes faites par le ministre des Affaires municipales et du Logement. Le critère précédent exigeait que la Commission « tienne compte » de ces déclarations de principe.

La Loi augmente le délai dont disposent les municipalités pour prendre des décisions avant le dépôt d'appels devant la Commission. Elle élimine aussi le droit d'interjeter appel devant la Commission des affaires municipales à l'égard du refus de la municipalité d'approuver une partie d'un plan qui propose de modifier tout ou partie des limites d'une zone de peuplement.

Le pouvoir de la Commission de rendre une ordonnance à l'égard d'un plan officiel, d'une modification à un plan officiel, d'un règlement de zonage ou d'un zonage réservé, est limité si le ministre des Affaires municipales et du Logement estime que tout ou partie de la modification

proposée, du plan ou du règlement portent atteinte à une question d'intérêt provincial. Dans ces affaires, le lieutenant-gouverneur en conseil rend l'ordonnance finale.

Le projet de loi 135, la *Loi de 2005 sur la protection de la ceinture de verdure*, a reçu la sanction royale le 24 février 2005. La Loi établit un Plan de la ceinture de verdure pour tout ou partie de la zone de la ceinture de verdure qui est désignée par voie de règlement. Les décisions que prend la Commission en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* doivent être conformes au plan de la ceinture de verdure.

Changements aux Règles de pratique et procédure de la CAMO

Des changements aux Règles de pratique et procédures de la Commission des affaires municipales de l'Ontario ont été apportés, le 13 juin 2004, aux Règles 101 et 102 (dépens) et, le 14 février 2005, aux Règles 94, 95 et 96 (enregistrement des instances). Les règles relatives aux dépens ont été modifiées afin de clarifier les exigences applicables à la signification et au dépôt des observations lorsque la Commission ordonne une audience écrite pour l'adjudication des dépens. Les règles ont également été modifiées afin de clarifier les politiques de la Commission relatives à la diffusion et à l'enregistrement des instances. Les Règles de la Commission sont consultables sur le site Web de la Commission, à **www.omb.gov.on.ca**, ou sur Quicklaw. Elles peuvent aussi être obtenues auprès du Bureau de renseignements au public de la Commission.

SECTION 2 : RÉFORMES INTERNES À LA CAMO

Examen de l'organisation et des procédés

Au cours de l'exercice 2004-2005, un examen approfondi des procédés et de la structure organisationnelle de la CAMO a été entrepris. La Commission a mis en place un certain nombre de réformes de ses politiques et procédures dans l'objectif de rationaliser et d'améliorer le traitement de ses dossiers. L'équipe administrative de la CAMO a travaillé avec les membres de la Commission à l'élaboration et à la mise en œuvre de 12 nouveaux protocoles devant assurer le traitement efficace et rapide des dossiers, par exemple en repérant les dossiers importants ou en établissant des critères pour les conférences préparatoires à l'audience et les causes prioritaires.

La Commission a également entrepris de réviser sa structure organisationnelle afin d'améliorer l'inscription au rôle des audiences, la gestion des causes et la délivrance des décisions.

Évaluation des causes importantes et nomination des comités d'audition

La Commission a achevé l'examen de ses méthodes d'évaluation des causes et de nomination des comités d'audition. Des audiences sur des affaires de complexité variable sont tenues dans toute la province. Au cours de l'exercice 2004-2005, 196 causes ont été assignées à des comités de plusieurs membres, à part les audiences jointes.

Médiation

La CAMO intensifie continuellement sa capacité de médiation. Consciente de l'importance de la médiation, la Commission veille à ce que tous ses membres soient formés dans cette discipline. En 2004-2005, 16 membres de la Commission et membres du personnel ont participé à un programme de formation intensif en matière de médiation de quatre jours. Les membres de la CAMO ont continué à proposer aux parties la solution de la médiation durant le processus préparatoire à l'audience. Lorsque les parties choisissent volontairement le processus de

médiation, celui-ci se révèle efficace pour résoudre entièrement les différends ou réduire le nombre de questions en litige qui feront l'objet d'une audience. Durant l'exercice 2004-2005, la CAMO a organisé des séances de médiation pour 51 dossiers.

Conférences préparatoires à l'audience

La Commission a mis en œuvre des protocoles de conférence préparatoire à l'audience afin d'augmenter le recours aux conférences préparatoires à l'audience dans le cadre de la gestion des causes. La Commission a remarqué que ces conférences étaient aidaient les parties à canaliser les questions en litige et à organiser les questions qui seront abordées à l'audience. Le recours à des conférences préparatoires à l'audience bien organisées permet souvent de réduire la durée totale des audiences ainsi que les coûts qu'engendre le processus d'audience pour les participants. En 2004-2005, des dates ont été fixées pour 240 conférences préparatoires à l'audience.

Formation des membres

La Commission, qui accorde une très grande importance à la formation de ses membres, a élaboré un programme de formation complet pour ses membres. Le comité d'éducation continue, un groupe de travail interne, qui se compose de trois vice-présidents, coordonne la formation des membres. Il supervise la formation des nouveaux membres et assume la responsabilité de la coordination des ateliers tenus lors des réunions mensuelles de la Commission. C'est également lui qui a coordonné la séance de formation annuelle intensive, de trois jours, qui a eu lieu en novembre 2004, et mis en œuvre un système de mentorat pour tous les nouveaux membres nommés à la Commission.

Les membres de la Commission soutiennent activement la Society of Ontario Adjudicators and Regulators, et participent à ses programmes de formation et à sa Conference of Ontario Boards and Agencies (COBA), qui se tient chaque année. On retrouve des membres de la Commission au Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC) et à son comité de direction, ainsi que dans d'autres programmes éducatifs externes.

Participation du public

Dans le cadre de son examen et de sa réforme interne, la Commission s'est penchée sur la façon dont elle pouvait faciliter la participation du public aux affaires dont elle est saisie. La Commission veut s'assurer que le public a facilement et rapidement accès à des renseignements exacts.

Afin d'aider les intervenants à mieux comprendre son fonctionnement, la CAMO a préparé une série de documents d'information, dont le guide révisé de la CAMO, un dépliant sur les appels et huit feuilles de renseignements contenant des renseignements détaillés sur les procédures préparatoires à l'audience, les séances de médiation, les motions, les ajournements, les assignations de témoins, les dépens et les révisions de décisions. Les documents ont été distribués aux bureaux municipaux et aux centres d'information du gouvernement à travers la province. Ils peuvent également être obtenus au bureau de la CAMO et sur le site Web de la Commission.

Par ailleurs, un nouveau système de téléphone a été mis en œuvre en 2004. Ce système communique au public des informations après les heures de bureau et achemine plus efficacement les appels vers le service concerné.

Autres réformes

Outre les réformes décrites ci-dessus, des groupes de travail ont été établis afin d'examiner et de peaufiner les outils mis à la disposition des membres de la Commission, comme par exemple la technologie, les manuels et les documents communs. Un manuel portant sur les ordonnances de la CAMO a été approuvé, et un projet visant à améliorer la structure documentaire des décisions de la CAMO est en cours.
Il est important que la CAMO rende ses décisions dans un délai raisonnable. En 2004-2005, plus de 70 pour cent des décisions ont été rendues dans les 30 jours suivant l'audience, et 94 pour cent ont été rendues dans un délai de 90 jours.

La CAMO est résolue à servir de forum où les principes d'équité, de qualité et d'uniformité guident le règlement des litiges en matière de planification communautaire, et à continuer à améliorer sans cesse ses pratiques.

SECTION 3 : ACTIVITÉS 2004-2005

Gestion des cas

Les planificateurs et adjoints en planification de la CAMO sont divisés en deux équipes : l'équipe de la région de l'Est et l'équipe de la région de l'Ouest. Chaque équipe est responsable des causes dans sa région. Cette structure offre aux clients de la Commission un point de contact stable. La répartition de la charge de travail selon les régions permet également aux chefs et au personnel d'acquérir une certaine expertise locale, de suivre les activités au niveau local et d'avoir une idée des affaires qui finiront devant la Commission.

En 2004-2005, la CAMO a poursuivi ses efforts en vue de réduire le délai écoulé entre la réception d'un appel et son règlement. Les planificateurs et les adjoints en planification, de concert avec les parties, ont examiné soigneusement chaque dossier et déterminer les questions en litige, tout en rappelant aux parties les divers délais prévus par la loi ainsi que les pratiques et procédures de la Commission. La Commission continue de repérer les dossiers qui auraient une chance de se régler par la voie de la médiation ou du processus de conférence préparatoire à l'audience, dans l'intention d'accélérer le règlement de l'affaire.

Le public a eu davantage recours aux services de la Commission cette année que les années précédentes. Face à la demande accrue, il a fallu augmenter les heures de travail pour gérer la charge de travail à l'extérieur des salles d'audience, surtout pour ce qui est du nombre de demandes de renseignements au sujet des processus et procédures de la Commission.

Entrée des dossiers

Au cours de l'exercice 2004-2005, le nombre d'appels et de demandes reçus par la Commission a légèrement diminué, comme l'indique le tableau 1. Bien qu'une augmentation générale soit visible pour la plupart des types de dossier, le nombre d'appels et de demandes reçues touchant aux plans officiels a considérablement baissé, en partie à cause du volume élevé d'appels reçus durant l'exercice financier 2003-2004 relativement aux plans officiels de la ville d'Ottawa et de la ville de Toronto.

Tableau 1 : Types de dossier reçus par la CAMO

Dossiers reçus par type (Appels et demandes)	2001 – 2002	2002 – 2003	2003 – 2004	2004 – 2005
Dérogations mineures	549	653	636	660
Autorisations	323	360	311	311
Règlements de zonage	273	293	276	282
Plans officiels	194	223	478	239
Refus de zonage ou inaction	166	192	183	148
Plans de lotissement	143	93	83	108
Structure municipale (comprend les plans d'implantation)	87	139	133	147
Redevances d'aménagement	49	7	28	91
Indemnisation foncière	27	14	12	34
Dépenses d'immobilisation	24	14	12	19
Audiences fusionnées	0	1	5	4
TOTAL	**1 835**	**1 989**	**2 157**	**2 119**

Distribution de la charge de travail

Habituellement, la majorité des dossiers de la Commission provient de la ville de Toronto et des régions de Durham, Halton, Peel et York. Au cours de l'exercice financier 2004-2005, cette tendance s'est confirmée, 23 pour cent des dossiers de la Commission provenant de la ville de Toronto à elle seule. D'une façon générale, on explique cette tendance par le volume plus élevé de demandes d'aménagement qui sont soumises dans les grands centres urbains de la province. La distribution provinciale des appels et demandes reçus en Ontario, au cours de l'exercice financier 2004-2005, était la suivante :

Figure 1 : Distribution de la charge de travail de la CAMO pour 2004-2005

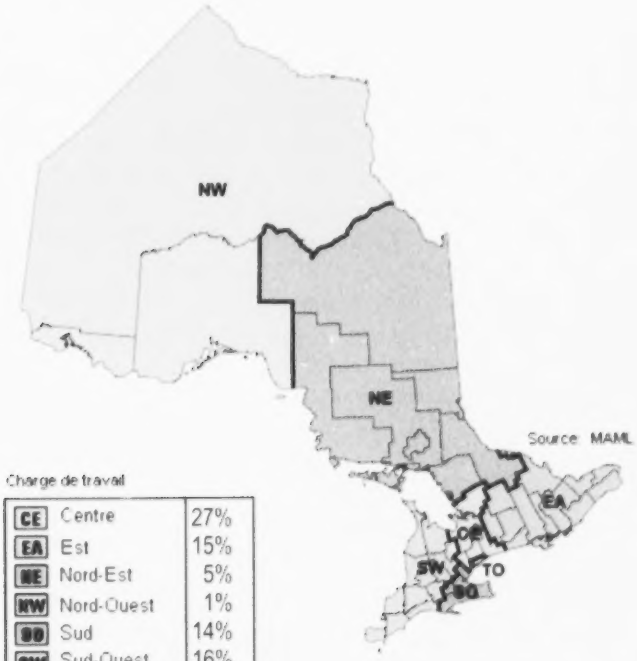

Charge de travail

CE	Centre	27%
EA	Est	15%
NE	Nord-Est	5%
NW	Nord-Ouest	1%
SO	Sud	14%
SW	Sud-Ouest	16%
TO	Toronto	23%
	Total	100%

Source: CAMO

Audiences

La Commission des affaires municipales de l'Ontario a fixé 2 384 audiences au cours de l'exercice financier 2004-2005, soit une augmentation de 3,6 pour cent du nombre d'audiences inscrites au rôle d'audiences par rapport à l'exercice précédent. Sur les 2 384 dossiers inscrits au rôle d'audiences, 1 744 ont fait l'objet d'une audience, soit légèrement plus que l'exercice précédent.

La CAMO est bien consciente des coûts associés à ses procédures et instances. Aussi bien le personnel administratif que les membres prennent le soin de confirmer que toutes les audiences sont réellement nécessaires et fixées à des dates convenables pour les parties. La CAMO rationalise les dossiers qui lui sont soumis et laisse aux parties le choix de tenter de régler leur litige par le biais des méthodes extrajudiciaires de règlement des conflits.

Technologie de l'information et prestation électronique des services

La Commission recourt à diverses technologies aussi bien pour le traitement de ses dossiers que pour la communication de renseignements au public.

Chaque année, la Commission améliore son Système de gestion des cas afin d'intégrer les changements aux pratiques de travail et de perfectionner sa fonctionnalité. Le Système de

Figure 1 : Distribution de la charge de travail de la CAMO pour 2004-2005

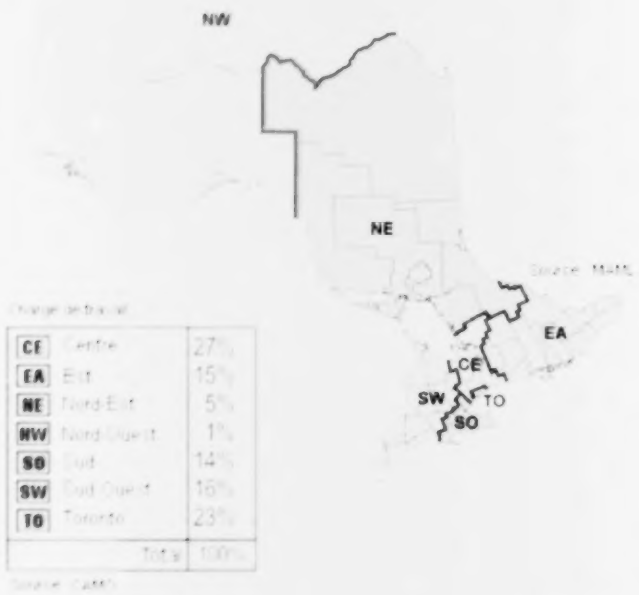

CE	Centre	27%
EA	Est	15%
NE	Nord-Est	5%
NW	Nord-Ouest	1%
SO	Sud	14%
SW	Sud-Ouest	16%
TO	Toronto	23%
	Total :	100%

Source : CAMO

Audiences

La Commission des affaires municipales de l'Ontario a fixé 2 384 audiences au cours de l'exercice financier 2004-2005, soit une augmentation de 3,6 pour cent du nombre d'audiences inscrites au rôle d'audiences par rapport à l'exercice précédent. Sur les 2 384 dossiers inscrits au rôle d'audiences, 1 744 ont fait l'objet d'une audience, soit légèrement plus que l'exercice précédent.

La CAMO est bien consciente des coûts associés à ses procédures et instances. Aussi bien le personnel administratif que les membres prennent le soin de confirmer que toutes les audiences sont réellement nécessaires et fixées à des dates convenables pour les parties. La CAMO rationalise les dossiers qui lui sont soumis et laisse aux parties le choix de tenter de régler leur litige par le biais des méthodes extrajudiciaires de règlement des conflits.

Technologie de l'information et prestation électronique des services

La Commission recourt à diverses technologies aussi bien pour le traitement de ses dossiers que pour la communication de renseignements au public.

Chaque année, la Commission améliore son Système de gestion des cas afin d'intégrer les changements aux pratiques de travail et de perfectionner sa fonctionnalité. Le Système de

gestion des cas sert à traiter les demandes et appels et à suivre le parcours des dossiers. Une version distincte du Système a été élaborée et mise en œuvre à l'attention des membres.

Cette année, la Commission a remanié son site Web afin d'y incorporer les dernières normes en matière d'accessibilité sur Internet. Elle met régulièrement à jour ses pages de services électroniques, dont les options « E-Statut » et « Décisions électroniques », sur son site Web. À la suite de ces initiatives, les services électroniques représentent plus de 20 pour cent des visites sur le site Web de la CAMO.

La fonction E-Statut offre au public des renseignements au sujet de l'avancement des dossiers actifs. Ces renseignements, dont la date, l'heure et l'endroit des audiences inscrites au rôle, sont consultables par une recherche par nom de dossier ou pour tous les dossiers concernant une municipalité donnée. La fonction E-Statut fournit des informations en temps réel pour assurer que le site de la CAMO contient les renseignements les plus récents. Plusieurs milliers d'utilisateurs consultent E-Statut chaque mois.

L'option « Décisions électroniques » offre au public la possibilité de faire des recherches, de visualiser des décisions et d'imprimer des copies des décisions de la Commission. Presque 6 000 décisions sont consultables en ligne et chaque mois, les utilisateurs du site effectuent près de 2 000 recherches.

Un formulaire de commentaires en ligne permet au public de communiquer ses commentaires directement à la CAMO par le biais de son site. Grâce à ce formulaire, les membres du public peuvent faire parvenir à la Commission leurs questions, préoccupations ou suggestions par courrier électronique.

Consultation avec les intervenants

La Commission des affaires municipales de l'Ontario profite de chaque occasion pour maintenir sa tradition de coopération avec ses intervenants. Au cours de l'exercice, les membres ont participé à des conférences, des séances éducatives, et des exposés avec des intervenants de la Commission, dont le Barreau du Haut-Canada,, l'Ontario Association of Committee of Adjustment and Consent Authorities, l'Association du Barreau de l'Ontario – section du droit municipal, l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario, la Greater Windsor Home Builders Association, l'Université Western Ontario, et le collège Conestoga.

Membres de la CAMO

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres pour un mandat de trois ans. Les membres de la CAMO sont des professionnels provenant de différentes régions de la province et de divers secteurs : avocats, anciens représentants élus, ingénieurs, arpenteurs, planificateurs et administrateurs publics. Un certain nombre de membres de la Commission sont conjointement nommés à la Commission de révision de l'évaluation foncière, et la présidente de la CAMO est également nommée à la Commission de négociation.

Pour de plus amples renseignements sur la nomination des membres, veuillez visiter le site Web du Secrétariat des nominations, à **www.pas.gov.on.ca.**

Voici la liste des membres actifs de la CAMO, en fonction du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 :

Présidente

HUBBARD, Marie†

Vice-présidents

EGER, Marilyn F.
OWEN, Robert D. M. *
CAMPBELL, Susan B. *
O'BRIEN, James
LEE, S. Wilson
SEABORN, Jan de P. *

Membres de la CAMO

AKER, John R.

ATCHESON, J. Peter

BEACH, Calvin A. **

BECCAREA, Robert A.

BOXMA, J. Robert

FLINT, Joanne

GRANGER, Donald R.

JACKSON, Norman C.

KATARY, Narasim

KRUSHELNICKI, Bruce W. **

MAKUCH, Richard

MILLS, James R. **

CHEE-HING, Jason

CULHAM, David J.

DENHEZ, Marc

DRURY, Robert E

FARRELL, Frederic G.

O'CONNOR, Gary

PENDERGRAST, Eudora

ROGERS, Susan D

ROSSI, Reid

SMOUT, Jennifer A.

SNIEZEK, Joseph E.

STOCKTON, Malcolm

Note : † indique la présidente de la CAMO et de la CN.
** Indique les membres qui ont été conjointement nommés à la CRÉF au 1er avril 2004.*
*** indique les membres qui ne travaillent plus à la CAMO le 31 mars 2005.*

SECTION 1 : APERÇU DE LA CN

Objet de la CN

La Commission de négociation (CN) est un tribunal informel qui négocie des règlements d'indemnisation dans des cas d'expropriation. La CN n'entre en jeu que si les autres moyens de règlement des questions en litige ont échoué. Des réunions entre les parties expropriées et les représentants des autorités sont organisées dans tout l'Ontario, sans aucun frais pour les parties. La Commission examine tous les documents écrits produits par les parties ainsi que leurs observations.

En recourant à la médiation, la Commission tente de rapprocher les parties pour arriver à une entente sur l'indemnisation appropriée selon les circonstances. Ne détenant pas le pouvoir d'imposer un règlement, la Commission rend un avis sur la manière de conclure une entente d'indemnisation juste, lorsqu'elle détient suffisamment de renseignements.

En vertu du paragraphe 27 (5) de la *Loi sur l'expropriation*, les membres de la CN doivent visiter le bien-fonds en cause avant ou pendant l'audience. Grâce à ses médiateurs chevronnés, la CN a réussi à atteindre un taux élevé de règlement des affaires portées devant elle. Si aucun règlement n'est conclu, les parties ont la possibilité d'interjeter appel devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Histoire et compétence

La Commission de négociation a été créée en vertu de l'*Expropriations Procedures Act 1962/63*. Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1964, faisait suite à l'une des recommandations contenues dans le rapport du comité spécial sur l'expropriation foncière. À la suite d'études ultérieures sur l'indemnisation et les procédures connexes, dont les rapports de la Commission de réforme du droit de l'Ontario, la *Loi sur l'expropriation* est entrée en vigueur le 1er janvier 1970. Cette loi établissait l'Office d'indemnisation foncière, constituant un tribunal unique qui détenait la capacité de prendre des décisions uniformes. Par la suite, les fonctions de l'Office d'indemnisation foncière ont été transférées à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

SECTION 2 : ACTIVITÉS 2004-2005

Demandes d'intervention de la CN

Tableau 1 : Réunions demandées et tenues du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	FÉVR	MARS	TOTAL
Demandes reçues	2	5	2	2	8	2	1	1	0	4	7	3	37
Réunions tenues	2	3	1	0	5	2	2	2	1	1	2	2	23

Au cours de l'exercice 2004–2005, la CN a réglé 15 dossiers par la voie de la médiation.

Membres

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme des membres à temps partiel pour un mandat de trois ans. Les membres se déplacent à travers la province pour tenir des audiences et visiter les biens-fonds. Pour de plus amples renseignements sur la nomination des membres, veuillez visiter le site Web du Secrétariat des nominations, à www.pas.gov.on.ca.

Présidente

HUBBARD, Marie

Membres de la CN

BOYAK, Mark
PHILLIPS, Esther E.
SIMMONS, Lawrence John
MILNE, John E.
MOWAT, Warren
SWAYZE, Gordon W.

PARTIE III : SOMMAIRE FINANCIER COMBINE 2004-2005 : CAMO et CN

SECTION 1 : SOMMAIRE FINANCIER

En vertu de la compétence conférée à l'article 100 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, des droits de dépôt ont été établis pour chaque demande ou appel déposé à la CAMO. Les droits standard s'élèvent à 125 $.

Les recettes obtenues aux termes de l'article 99 de la Loi sont déclarées sous la rubrique « Divers ». Il peut s'agir notamment de frais exigés pour des publications, des copies de documents, des cartes ou des plans, et tous les certificats délivrés en vertu de la loi. Les droits perçus par la CAMO sont remis au ministre des Finances.

Droits perçus

Veuillez noter que la Commission de négociation n'exige pas de droits pour ses services. Les recettes ci-dessous sont générées uniquement par les services de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Tableau 1 : Droits perçus

	EXERCICE FINANCIER (1er avril – 31 mars)		
DEMANDE, APPEL OU DROITS DE RENOUVELLEMENT	2002-2003 ($)	2003-2004 ($)	2004-2005 ($)
Dépenses d'immobilisations	1 875	0,00	0,00
Affaires liées à la *Loi sur l'aménagement du territoire*	296 201,63	292 702,90	313 589,00
Redevances d'aménagement	1 000	0,00	0,00
Divers	3 029,37	1 876,42	864
TOTAL	**302 106**	**294 579,32**	**314 453,00**

SOURCE : COMPTES PUBLICS

Dépenses réelles

Tableau 2 : Dépenses de la CAMO et de la CN

	EXERCICE FINANCIER (1er avril – 31 mars)		
POSTE	2002-2003 ($)	2003-2004 ($)	2004-2005 ($)
Salaire et rémunération	4 426 800	4 699 462	4 829 190
Avantages sociaux des employés	854 390	527 979	572 660
Transport et communications	671 427	595 645	732 445
Services	626 675	834 915	409 083
Fournitures et matériel	113 248	91 273	109 681
Paiements de transfert	NIL	NIL	NIL
TOTAL	**6 692 540**	**6 749 274**	**6 653 059**

Attribution

Les budgets de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et de la Commission de négociation sont attribués selon les *estimations du ministère du Procureur général*, chaque exercice financier.

Ontario

Ontario Municipal Board and Board of Negotiation

Annual Report 2004-2005

How to contact the Boards:

Ontario Municipal Board
655 Bay Street
Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5

Tel (416) 326-6800
Toll Free 1-866-877-8820
Fax (416) 326-5370
www.omb.gov.on.ca

Board of Negotiation
655 Bay Street
Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5

Tel (416) 326-4700
Fax (416) 326-5370
www.bon.gov.on.ca

Copies of this annual report, as well as other Board publications, may be obtained from the Boards. For an electronic copy of this document, visit the Ontario Municipal Board website at **www.omb.gov.on.ca** or the Board of Negotiation website at **www.bon.gov.on.ca.**

Copies of this annual report may also be obtained through:

Publications Ontario Bookstore
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8
Tel (416) 326-5300

Out-of-town customers, except Ottawa, call **1-800-668-9938.**
In Ottawa, call **(613) 238-3630** or toll free **1-800-268-8758.**

Telephone service for the hearing impaired is
available throughout Ontario, toll free at **1-800-268-7095.**

Order copies via the Internet at **www.publications.gov.on.ca.**

© Queen's printer for Ontario, 2006

ISBN 0-7794-8715-X
ISSN 1703-2822

To the Honourable Michael Bryant, Attorney General

Minister:

We have the pleasure of submitting, for the approval of the Legislature, the Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation 2004-2005 Annual Report.

Respectfully submitted,

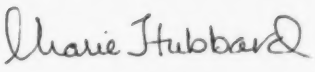

Marie Hubbard
Chair
Ontario Municipal Board
Board of Negotiation

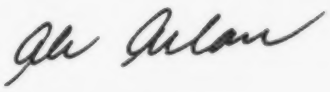

Ali Arlani
Chief Executive Officer
Assessment Review Board
Ontario Municipal Board
Board of Negotiation

February 2006

Contents

CHAIR'S MESSAGE 3

PART I: ONTARIO MUNICIPAL BOARD

SECTION 1. OMB OVERVIEW 4
SECTION 2. INTERNAL REFORMS AT THE OMB 5
SECTION 3. OPERATIONS 2004-2005 7

PART II: BOARD OF NEGOTIATION

SECTION 1. BON OVERVIEW 12
SECTION 2. OPERATIONS 2004-2005 12

PART III: Combined 2004-2005 Financial Summary: OMB and BON

SECTION 1. FINANCIAL SUMMARY 13

Chair's Message

As the Chair of the Ontario Municipal Board (OMB) and the Board of Negotiation (BON), it is my pleasure to present the 2004-2005 OMB/BON Annual Report.

Ontario's communities are constantly changing and growing, and the people of Ontario are actively involved in the development of their community. When disputes arise, the OMB provides a forum where the principles of fairness, quality and consistency are fundamental elements in resolving community planning disputes. As well, the OMB offers a more informal, less expensive and timelier process for dispute resolution than the courts.

This year, the OMB continued to improve its business practices and procedures. Client service was improved with the implementation of a new phone system. To maximize information sharing throughout the Board, 12 new operational protocols were developed, as was a separate version of the Case Management Information System for Members' use. These initiatives assisted Members and staff with the timely processing of cases brought before the Board.

Also this year, the Government expanded its focus on land use planning and launched three consultations related to planning. New legislation was developed in the *Greenbelt Act, 2005* and the *Strong Communities (Planning Amendment) Act, 2004*. The OMB revised its own practices and procedures in response to the new legislation.

The BON provides valuable mediation services for the people of Ontario. When disputes develop regarding compensation for expropriated land, BON Members are available to mediate possible settlements. The number of requests for mediation increased substantially from 17 last year to 37 this year. In March, the BON welcomed two new Members to its team of mediators.

Enclosed in this report is specific information about OMB and BON activities that took place over the 2004-2005 fiscal year. I am proud of how Board Members and staff continually work together to ensure that all matters brought before the Board are handled with the utmost of care, professionalism and skill.

Sincerely,

Marie Hubbard

Marie Hubbard
Chair of the Ontario Municipal Board and the Board of Negotiation

February 2006

SECTION 1: OMB OVERVIEW

Purpose of the OMB

The Ontario Municipal Board (OMB) is an independent adjudicative tribunal established under statute by the Province of Ontario. The Board hears appeals and applications on a wide range of municipal and land-related matters including official plans, zoning by-laws, subdivision plans, consents and minor variances, land compensation, development charges, ward boundaries and aggregate resources.

Along with other regulatory and adjudicative agencies, the OMB helps form the core of the administrative justice sector in Ontario. It has been demonstrated that agencies provide access to justice that is less expensive, less complex and less formal than the courts. Because adjudicators possess specialized knowledge of relevant legislation, they are integral components of Ontario's social and legal infrastructure.

History and Jurisdiction

The OMB is one of the province's longest-standing adjudicative tribunals. In 1906, the OMB assumed new responsibilities, including those previously carried out by the Office of the Provincial Municipal Auditor. Originally named the Ontario Railway and Municipal Board, it was created to oversee municipalities' accounts and to supervise the then-burgeoning rail transportation system between and within municipalities. It was renamed the Ontario Municipal Board in 1932.

While the OMB's mandate has evolved over the years, many of the powers given to the OMB at the time of its creation have been retained, albeit with changing scopes of responsibility.

Legislative Changes

Bill 26, the *Strong Communities (Planning Amendment) Act, 2004*, received Royal Assent on November 30, 2004. The Act changes the required criteria for any decision of the Board that concerns a land use planning matter. The decision must now be "consistent with" policy statements issued by the Minister of Municipal Affairs and Housing. Previous criteria required that the Board "have regard to" those policy statements.

The Act also increases the amount of time municipalities have for making decisions before appeals are brought to the Board. It also eliminates the right to appeal official plans and zoning by-laws when the proposed amendment relates to the alteration of an area of settlement and the municipality has not adopted the amendment.

The Board's power to make an order in respect of an official plan, an amendment to an official plan, a zoning by-law or a holding by-law is restricted if the Minister of Municipal Affairs and Housing believes that all, or any part of the proposed amendment,

plan or by-law adversely affects a matter of provincial interest. In those cases, the Lieutenant Governor in Council will determine the final order.

Bill 135, the *Greenbelt Act, 2005* received Royal Assent on February 24, 2005. The Act establishes a Greenbelt Plan for all or part of the Greenbelt Area that is designated by regulation. Decisions of the Board made under the *Planning Act* must conform to the Greenbelt Plan.

Changes to OMB Rules of Practice and Procedure

Changes to the OMB's Rules of Practice and Procedure were made on June 13, 2004 to Rules 101 and 102 (costs) and on February 14, 2005 to Rules 94, 95 and 96 (recording of proceedings). The cost Rules were amended to clarify the requirements for the service and filing of submissions where the Board directs a written hearing for costs. The Rules were also updated to clarify the Board's policies relating to the broadcasting and recording of proceedings. The Rules can be found on the OMB website, www.omb.gov.on.ca, on Quicklaw or at the Board's Information Office.

SECTION 2: INTERNAL REFORMS AT THE OMB

Organization and Process Review

In the 2004-2005 fiscal year, a comprehensive review of the Board's processes and organizational structure was undertaken. The Board has introduced a number of changes to its policies and procedures to streamline and improve the processing of its caseload. The OMB's administrative team worked with Board Members to develop and implement 12 new protocols to facilitate the consistent and timely processing of cases, including protocols for the identification and streaming of major cases, and for identifying criteria for pre-hearing and priority case types.

The Board also began a review of its organizational structure to improve scheduling, enhance case management and streamline decision issuance.

Assessment of Major Cases and Appointment of Hearing Panels

The Board completed a review of its processes for assessing cases and appointment of hearing panels. Hearings on matters of varying complexity are held throughout the province. During the 2004-05 fiscal year, there were 196 cases scheduled with multi-member panels, in addition to joint Board hearings.

Mediation

The OMB is continually strengthening its capacity for mediation. The Board recognizes the importance of mediation and strives to ensure that all Members are trained in this discipline. In 2004-2005, 16 Board Members and staff completed a four-day intensive

mediation training program. OMB Members continued to raise the option of mediation with the parties during the pre-hearing process. Mediation, when it is agreed upon by the parties, has proven to either fully resolve matters or reduce the number of issues that require adjudication through the hearing process. During fiscal 2004-2005, the OMB scheduled mediation events for 51 cases.

Pre-Hearings

The Board implemented pre-hearing protocols to improve the use of pre-hearings in case management. The OMB has found that pre-hearings improve the efficiency of the hearing process and help with focusing and organizing issues to be addressed at the full hearing. The use of these improved pre-hearings often reduces the total hearing time and the associated costs of the hearing process for the participants. In 2004-05, pre-hearings were scheduled for 240 cases.

Member Training

The OMB places tremendous importance on Member education and has developed a comprehensive training program for its Members. The Continuing Education Committee, an internal working group that includes three Vice-Chairs, coordinates Member training. They oversee the training of new Members and were responsible for coordinating the workshops held at the Board's monthly meetings. They also coordinated the annual three-day intensive training session, which took place in November of 2004, and implemented a mentoring system for all new Members appointed to the Board.

Board Members actively support the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) and participate in their training programs and their Annual Conference of Ontario Boards and Agencies. They are members of the Council of Canadian Administrative Tribunals (CCAT), sit on their executive committee and also take part in other external educational programs.

Public Participation

As part of its review and internal reform, the Board considered how it facilitates public participation on matters before it. The Board strives to ensure that accurate information is quickly and easily available to the public.

To provide stakeholders with a better understanding of the Board's processes, the OMB prepared a collection of information products. These products include the revised Guide to the OMB, an appeal pamphlet and eight information sheets that provide detailed information on pre-hearings, mediation, motions, adjournments, witnesses, decisions, costs and decision reviews. The products have been distributed to municipal offices and Government Information Centres (GICs) throughout the province. They are also

available at the OMB's office and on the Board's website. As well, a new phone system was implemented in 2004. The phone system provides after-hours information to the public and an improved system for routing calls to ensure that they are directed to the right department.

Other Reforms

In addition to the reforms noted above, working groups have been established to review and refine the tools available to Board Members. These tools include the use of technology, manuals and common documentation. A manual for OMB Orders was approved, and a project aimed at refining the document structure of OMB decisions is currently underway.

Timely issuance of decisions is important to the OMB. In 2004-05, over 70 per cent of decisions were issued within 30 days of the hearing, and 94 per cent were issued within 90 days.

The OMB is committed to providing a forum where the principles of fairness, quality and consistency are fundamental elements in resolving community planning disputes, and will continue to review and refine its practices.

SECTION 3: OPERATIONS 2004-2005

Case Management

OMB planners and planning assistants are divided into two teams: the "East" region team and "West" region team. Each team is responsible for the cases within their region. This structure provides OMB clients with a consistent point of contact. Assigning caseload responsibility along regional lines also allows managers and staff to build regional expertise, follow what is occurring at the local level and anticipate which matters may ultimately be brought before the OMB for adjudication.

In 2004-2005, the OMB continued its efforts to reduce the time between receipt of an appeal and its resolution. Planners and planning assistants worked with parties to review each case and establish issues. They also worked to promote awareness of various legislated deadlines and OMB practices and procedures. The Board also identified potential cases for mediation and/or the use of pre-hearings as a mechanism to assist the parties in moving a matter forward to resolution.

The public is accessing the Board's services to a greater degree than in previous years. This has led to an increase in staff time required to manage the caseload outside of the hearing room, especially with respect to the number of requests for information about Board processes and procedures.

Files Received

During the 2004-2005 fiscal year, there was a slight decrease in the number of appeals and applications received by the Board, as shown in Table 1. Although most file types saw an overall increase, the number of appeals and applications received under Official Plans decreased by a considerable amount, due in part to the high volume of appeals received in the 2003-2004 fiscal year concerning the City of Ottawa and the City of Toronto Official Plans.

Table 1: OMB File Types Received

Types Received (Appeals and Applications)	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005
Minor Variances	549	653	636	660
Consents	323	360	311	311
Zoning By-laws	273	293	276	282
Official Plans	194	223	478	239
Zoning Refusal or Inaction	166	192	183	148
Plans of Subdivision	143	93	83	108
Municipal Structure (incl. site plans)	87	139	133	147
Development Charges	49	7	28	91
Land Compensation	27	14	12	34
Capital Expenditures	24	14	12	19
Joint Board	0	1	5	4
TOTAL	**1,835**	**1,989**	**2,157**	**2,119**

Caseload Distribution

Historically, the majority of the OMB's caseload originated from the City of Toronto and the regions of Durham, Halton, Peel and York. This trend continued in the 2004-2005 fiscal year with 23 per cent of the Board's caseload coming from the City of Toronto alone. Generally, this trend can be traced to the higher volume of planning applications considered in the province's larger urban centres. Figure 1 shows the regional distribution of appeals and applications received in Ontario during the 2004-2005 fiscal year.

Figure 1: OMB Caseload Distribution for 2004-2005

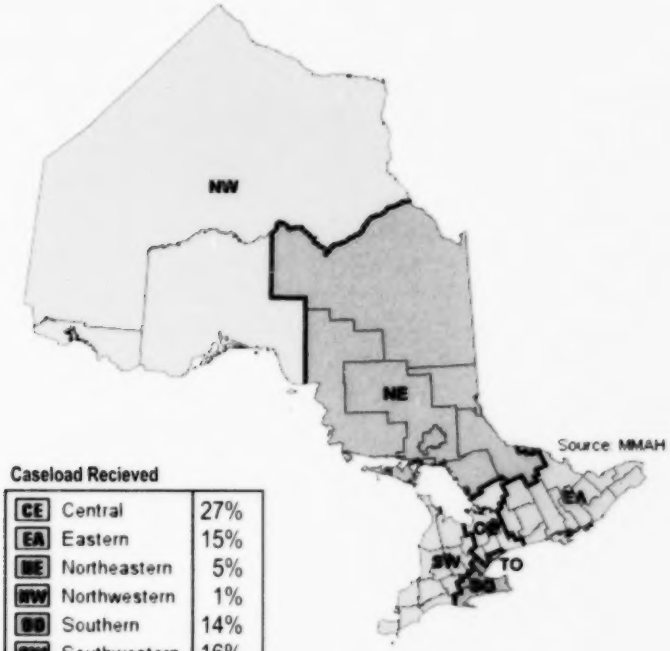

Caseload Recieved

CE	Central	27%
EA	Eastern	15%
NE	Northeastern	5%
NW	Northwestern	1%
SO	Southern	14%
SW	Southwestern	16%
TO	Toronto	23%
	Total	100%

Source OMB

Hearing Activity

The OMB scheduled 2,384 hearings during the 2004-2005 fiscal year. This represents a 3.6 per cent increase in the number of scheduled hearings over the previous fiscal year. Of the 2,384 cases scheduled, 1,744 resulted in hearings, just slightly higher than in the previous fiscal year.

The OMB is conscious of the costs incurred by individuals in pursuing matters before it. Administrative staff and Board Members take care to confirm that all hearing events are necessary and efficiently scheduled. The OMB streams cases appropriately and provides access to alternative dispute resolution opportunities outside the traditional hearing procedures.

Information Technology and Electronic Service Delivery

The Board uses a variety of technologies to process its caseload and provide information to the public.

Each year, the Board enhances its Case Management Information System (CMIS) to address changes in business practices and to improve functionality. The Board uses

Figure 1: OMB Caseload Distribution for 2004-2005

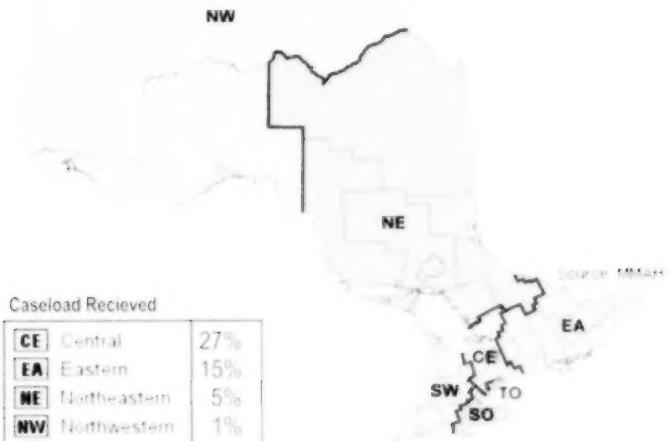

Caseload Recieved

CE	Central	27%
EA	Eastern	15%
NE	Northeastern	5%
NW	Northwestern	1%
SO	Southern	14%
SW	Southwestern	16%
TO	Toronto	23%
	Total	100%

Source: OMB

Hearing Activity

The OMB scheduled 2,384 hearings during the 2004-2005 fiscal year. This represents a 3.6 per cent increase in the number of scheduled hearings over the previous fiscal year. Of the 2,384 cases scheduled, 1,744 resulted in hearings, just slightly higher than in the previous fiscal year.

The OMB is conscious of the costs incurred by individuals in pursuing matters before it. Administrative staff and Board Members take care to confirm that all hearing events are necessary and efficiently scheduled. The OMB streams cases appropriately and provides access to alternative dispute resolution opportunities outside the traditional hearing procedures.

Information Technology and Electronic Service Delivery

The Board uses a variety of technologies to process its caseload and provide information to the public.

Each year, the Board enhances its Case Management Information System (CMIS) to address changes in business practices and to improve functionality. The Board uses

CMIS to process and track applications and appeals. A separate version of CMIS for Members was also developed and implemented.

This year, the Board updated its website to reflect the latest web standards for accessibility. The Board continues to update its E-Services, including E-Status and E-Decisions applications on the website. As a result of these initiatives, E-Services now accounts for over 20 per cent of OMB website traffic.

E-Status provides public access to information regarding the status of active cases. This information, including the date, time and location of scheduled hearings, can be accessed by entering the specific case number or by searching the cases in a particular municipality. E-Status provides real time information to ensure that the latest updates are available on the site. Several thousand users access E-Status on a monthly basis.

E-Decisions allows the public to search, view and print copies of the Board's decisions. There are almost 6,000 decisions available online and each month users of the site conduct close to 2,000 searches.

An online feedback form allows the public to submit comments directly to the OMB through the website. With the feedback form, questions, concerns or suggestions can be addressed via e-mail.

Stakeholder Consultation

The OMB takes every opportunity to maintain its tradition of outreach to its stakeholders. Throughout the year, Members attended conferences, education sessions, and speaking engagements with Board stakeholders, including the Law Society of Upper Canada, the Ontario Association of Committee of Adjustment and Consent Authorities, the Ontario Bar Association (Municipal Law Section), the Ontario Professional Planners Institute, the Greater Windsor Home Builders Association, the University of Western Ontario, and Conestoga College.

OMB Members

The Lieutenant Governor in Council appoints Members to a term of up to three years. Members of the OMB include professionals from different areas of the province with diverse backgrounds including lawyers, former elected officials, engineers, surveyors, planners and public administrators. A number of OMB Members are also cross-appointed to the Assessment Review Board (ARB) while the OMB Chair is cross-appointed to the Board of Negotiation (BON).

For more information on Member appointments, please visit the Public Appointments Secretariat website at **www.pas.gov.on.ca**.

Below is the list of active OMB Members as of March 31, 2005:

Chair

HUBBARD, Marie†

Vice-Chairs

EGER, Marilyn F.
OWEN, Robert D. M. *
CAMPBELL, Susan B. *
O'BRIEN, James
LEE, S. Wilson
SEABORN, Jan de P. *

OMB Members

AKER, John R.
ATCHESON, J. Peter
BEACH, Calvin A. **
BECCAREA, Robert A.
BOXMA, J. Robert
FLINT, Joanne
GRANGER, Donald R.
JACKSON, Norman C.
KATARY, Narasim
KRUSHELNICKI, Bruce W. **
MAKUCH, Richard
MILLS, James R. **
CHEE-HING, Jason
CULHAM, David J.
DENHEZ, Marc
DRURY, Robert E.
FARRELL, Frederic G.
O'CONNOR, Gary
PENDERGRAST, Eudora
ROGERS, Susan D.
ROSSI, Reid
SMOUT, Jennifer A.
SNIEZEK, Joseph E.
STOCKTON, Malcolm

Note: *† Indicates Chair of the OMB and BON*
** Indicates those Members who were cross-appointed to the ARB as of April 1, 2004.*
***Indicates those Members who are no longer with the OMB as of March 31, 2005*

PART II: THE BOARD OF NEGOTIATION

SECTION 1: BON OVERVIEW

Purpose of the BON

The Board of Negotiation (BON) serves as an informal tribunal that negotiates compensation settlements in expropriation cases. The BON becomes involved only after alternative avenues for settlement have not succeeded. Meetings with expropriated parties and the authorities are arranged throughout Ontario at no cost to either party. The BON reviews all written documentation and considers the submissions from the parties.

Through mediation, the BON attempts to bring the parties to an agreement on the appropriate compensation for the specific case. With no power to impose a settlement, the BON will, where sufficient information has been submitted, provide an opinion about how to reach fair compensation.

Subsection 27(5) of the *Expropriations Act* provides that BON Members must view the property in question prior to, or during, the hearing. Using its expert mediators, the BON has been able to achieve a high rate of success with the cases brought before it. If a settlement cannot be reached, the parties may appeal to the OMB.

History and Jurisdiction

The BON was formed under the authority of the *Expropriations Procedures Act 1962/63*. The Act, which came into force on January 1, 1964, represented one of the recommendations of the report by the Select Committee on Land Expropriation. As a result of subsequent studies on compensation and procedures, including the reports for the Ontario Law Reform Commission, the *Expropriations Act* came into force on January 1, 1970. Under the *Expropriations Act*, the Land Compensation Board was established, forming a single tribunal that would possess the potential for uniform decision-making. The OMB has now assumed the Land Compensation Board's duties.

SECTION 2: OPERATIONS 2004-2005

Requests for BON Involvement

Table 1: Meetings Requested and Held April 1, 2004 to March 31, 2005

	APR	MAY	JUNE	JULY	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	TOTAL
Requests Received	2	5	2	2	8	2	1	1	0	4	7	3	37
Meetings held	2	3	1	0	5	2	2	2	1	1	2	2	23

In the 2004 - 2005 fiscal year, the BON resolved 15 files through mediation.

Members

The Lieutenant Governor in Council appoints part-time Members to a three-year term. Members travel throughout the province to conduct hearings and view properties. For more information on Member appointments, please visit the Public Appointments Secretariat website at www.pas.gov.on.ca.

Chair

HUBBARD, Marie

BON Members

BOYAK, Mark
PHILLIPS, Esther E.
SIMMONS, Lawrence John
MILNE, John E.
MOWAT, Warren
SWAYZE, Gordon W.

PART III: COMBINED 2004-2005 FINANCIAL SUMMARY: OMB and BON

SECTION 1: FINANCIAL SUMMARY

Under the authority of section 100 of the *Ontario Municipal Board Act*, filing fees have been set for each application or appeal filed with the OMB. The standard fee is $125.

Revenue collected under section 99 of the Act is reported as "miscellaneous." This includes, for example, fees for publications, copies of documents, maps or plans and all certificates provided under legislation. All fees collected by the OMB are remitted to the Ministry of Finance.

Fees Collected

Please note: The BON does not collect fees for its services. The revenue stated below is generated solely through the services of the OMB.

Table 1: Fees Collected

	FISCAL YEAR (April 1—March 31)		
APPLICATION, APPEAL OR RENEWAL FEES	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**	**2004-2005 ($)**
Capital Expenditures	1,875.00	0.00	0.00
Planning Act Matters	296,201.63	292,702.90	313,589.00
Development Charges	1,000.00	0.00	0.00
Miscellaneous	3,029.37	1,876.42	864.00
TOTAL	**302,106.00**	**294,579.32**	**314,453.00**

SOURCE: PUBLIC ACCOUNTS

Actual Expenditures

Table 2: Expenditures of the OMB and BON

	FISCAL YEAR (April 1—March 31)		
ACCOUNT ITEM	**2002-2003 ($)**	**2003-2004 ($)**	**2004-2005 ($)**
Salary and Wages	4,426,800	4,699,462	4,829,190
Employee Benefits	854,390	527,979	572,660
Transportation & Communications	671,427	595,645	732,445
Services	626,675	834,915	409,083
Supplies and Equipment	113,248	91,273	109,681
Transfer Payments	NIL	NIL	NIL
TOTAL	**6,692,540**	**6,749,274**	**6,653,059**

Allocation

The budgets of the OMB and the BON are provided within the *Estimates of the Ministry of the Attorney General* on a fiscal-year basis.